

Communiqué de presse

Nouméa, le 29/10/2019

Conseil d'administration du 28/10/19

Le conseil d'administration de l'OPT-NC, présidé par Yoann Lecourieux, s'est réuni le lundi 28 octobre à la direction générale. Parmi les délibérations approuvées, on retiendra, entre autres, l'évolution de certains tarifs des services financiers, le devenir de l'ancien centre de tri CTC Alma et les orientations budgétaires 2020 de l'OPT-NC.

Nouvelles mesures tarifaires des services financiers

▪ Baisse des frais d'abonnement mensuel CCP.NC

1

Depuis 2014, un accord de concertation sur les tarifs bancaires entre le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, les banques calédoniennes et l'OPT-NC vise à :

- réduire l'écart des tarifs des services bancaires entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du territoire français,
- contribuer aux mesures instaurées dans le cadre de la lutte contre la vie chère.

Les clients avaient déjà bénéficié, en mai 2019, d'une baisse de 30% sur leur abonnement mensuel au CCP.NC : **122 F au lieu de 176 F TTC.**

À la suite des négociations entre le Haussariat, les banques et l'OPT-NC, les clients bénéficieront d'une nouvelle baisse de tarif de 41,5% l'année prochaine : **71 F au lieu de 122 F TTC**, à compter du 1er avril 2020.

▪ Arrêt des encaissements de paiement par carte American Express (AMEX)

Depuis plus de 20 ans, les clients peuvent payer au guichet des prestations de l'OPT- NC par carte bancaire (VISA, AMEX).

Si la mise à disposition de ce moyen de paiement est appréciée par les clients, le coût des taxes monétiques induit par l'acceptation de ce mode de règlement pour l'OPT-NC n'est pas négligeable : 63 millions F en 2018 dont 87 % sont attribuables aux seules cartes AMEX.

Alors que le poids du nombre de transactions par AMEX est resté relativement stable entre 2015 et 2018, le poids du montant des transactions par AMEX s'accroît chaque année : de 61% en 2015 à 67% en 2018 avec une progression à 69% sur le 1er semestre 2019.

L'essentiel des opérations est généré par des professionnels : 98% des encaissements AMEX, et les coûts quoi y sont liés, sont réalisés auprès des professionnels qui, au-delà de la facilité du moyen de paiement, bénéficient d'avantages particuliers dont le coût est supporté par l'OPT-NC.

Répondant à un objectif de réduction du coût des taxes monétiques et considérant que :

- toute entreprise a la liberté de choisir les moyens de paiement grâce auxquels les clients peuvent payer leur créance ;
- la carte AMEX cible une clientèle favorisée ne constituant pas l'essentiel de la clientèle de l'OPT-NC ;
- la suppression potentielle de son acceptation n'entraînerait pas de gêne pour la majorité des clients ;

il a été décidé de mettre fin à l'acceptation de la carte AMEX comme moyen de paiement dans l'ensemble du réseau de vente de l'OPT-NC à compter du 1er décembre 2019.

Déclassement et cession de l'ancien centre de tri du courrier

L'ancien centre de tri du courrier situé 17, rue de l'Alma au centre-ville de Nouméa est vacant depuis le déménagement de l'activité, en février 2018, dans le nouveau centre de traitement postal (CTP) situé à Ducos.

Cet ensemble immobilier, propriété de l'OPT-NC, est composé d'un bâtiment qualifié « administratif et industriel » avec 3 niveaux de bureaux d'une surface totale de 2 650 m² et de 4 niveaux de parkings totalisant 80 emplacements. Dans un souci d'optimisation du patrimoine de l'établissement et de recherche de nouvelles sources de revenus, la mise en vente de ce bâtiment constitue, après études, la meilleure solution.

Ainsi, l'office n'ayant plus l'usage de cet immeuble et afin de pouvoir céder ce dernier, le conseil d'administration a prononcé sa désaffectation et son déclassement du domaine public permettant de faire entrer le bien dans le domaine privé de l'OPT-NC et autoriser sa mise à la vente. Le CA a également autorisé la cession de l'ancien centre de tri par une procédure à l'amiable avec publicité et mise en concurrence.

Débat d'orientation budgétaire (DOB)

La production d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour objectifs d'informer son conseil d'administration (CA) de la situation financière de l'établissement, d'éclairer les choix lors du vote du budget au regard du contexte économique local et d'appréhender les différentes contraintes et opportunités qui pourront être appliquées.

Dans un contexte financier particulièrement contraint pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics, le DOB avec sa prospective financière sur 5 ans permet un éclairage et une anticipation sur le court et le moyen terme de ses marges de manœuvre et de ses propres capacités en matière d'évolution de charges, de recettes, d'autofinancement et d'investissement.

Les résultats financiers témoignent aujourd'hui des efforts continus de l'OPT-NC.

En effet, malgré le contexte économique de la Nouvelle-Calédonie et les évolutions tendanciennes à la baisse des recettes et à la hausse des charges, l'office continue de présenter globalement une situation financière saine, c'est-à-dire sans endettement, avec un fond de roulement (FDR) suffisant pour financer son investissement et un FDR en nombre de jours largement supérieur aux autres collectivités.

Après le premier choc de l'annonce d'un résultat net (RN) proche de 0 F.CFP en 2017 et de la forte dégradation de ses ratios financiers, l'OPT-NC a su réagir et s'adapter en prenant des mesures correctives et en actionnant des leviers qui semblent aujourd'hui porter leur fruit.

Pour autant, la vigilance reste le maître mot et l'OPT-NC doit tenir le cap dans un environnement difficile.

Ainsi, les éléments tels que la réduction des dépenses, la stabilisation des revenus et l'optimisation des ressources de financement constituent le socle d'actions qui permettra d'améliorer la performance financière de l'établissement et de passer d'une culture de moyens à une culture de résultats et d'efficience.

L'OPT-NC doit rester attentif à l'évolution de son environnement, à l'accompagnement de son personnel mais aussi à sa rentabilité et à l'adaptation de son rythme d'investissement à la capacité à faire des équipes et à financer ses opérations.

Les analyses effectuées mettent en lumière les impacts financiers des décisions prises par le conseil d'administration et fixent un cap de travail aux directions de l'office. Certaines missions font déjà l'objet d'un engagement en matière d'aménagement numérique et de projets structurants pour la Nouvelle-Calédonie, traduits soit dans la convention d'objectifs et de moyens de l'OPT-NC, soit dans diverses réflexions portées par la Nouvelle-Calédonie :

- continuer le déploiement du très haut débit fixe ;
- améliorer le taux de couverture de la 4G et se préparer à la 5G ;
- se tenir prêt à finaliser la sécurisation du réseau de transport domestique avec le déploiement d'un CSM et à créer un second CSM vers Fidji ;
- continuer la réflexion sur une offre télécoms permettant le développement de l'activité Datacenter et Cloud en Nouvelle-Calédonie, comme préconisé par l'étude sectorielle des télécommunications ;
- proposer une refonte du modèle économique de l'Internet fixe ;
- réaliser une étude de cadrage sur les « objets connectés » (IoT) ;
- poursuivre l'installation des IBP ;
- mettre en place le plan de réduction du déficit des services financiers ;
- définir et mettre en œuvre un plan de réduction du déficit des services postaux.

Aujourd'hui non instruit, le débat sur la fiscalité pesant sur les télécommunications devra nécessairement être ouvert en 2020, sachant que le cap des 40 % de clients en fibre et de l'arrivée de la VoLTE (*Voice on Long Term Evolution* ou voix sur IP sur le mobile) précipitera la chute du rendement de la TPCT dès 2021.

A l'issue des discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de l'établissement, le conseil d'administration a donc pris acte des grandes orientations budgétaires de l'office.

Contact presse :
Camille DUMARTY
Chargée de communication externe
Tél. 26 82 38 - 82 77 67
camille.dumarty@opt.nc